

CONDITIONS COMMERCIALES

Sommaire

	Page	
1	Conditions commerciales du Private eBanking	2
2	Définitions	2
3	Configuration et utilisation du Service Private eBanking	3
4	Comptes éligibles	4
5	Guide Utilisateur	4
6	Responsabilité relative à la sécurité	4
7	Autorité d'émission d'instructions authentifiées et réalisation de celles-ci	6
8	Exécution de vos Instructions	7
9	Comptes-joints	8
10	Disponibilité du Service Private eBanking	8
11	Logiciel et matériel utilisés pour le Service Private eBanking	9
12	Responsabilité liée au Service Private eBanking	10
13	Responsabilité liée à des transactions non autorisées ou mal exécutées	11
14	Résiliation du Service Private eBanking	12
15	Communications	13
16	Informations importantes sur l'utilisation du Service Private eBanking	13
17	Gestion d'un compte pour autrui via le Service Private eBanking	14
18	Modifications apportées aux présentes conditions commerciales du Private eBanking	15
19	Protection des données	15
20	Cookies	15
21	Frais	15
22	Dispositions générales	16
23	Utilisation de l'Application	16
24	Services de l'Application	16
25	Obligations du client	17
26	Suspension	17
27	Résiliation	17
28	Obligations en matière de sécurité	18
29	Assistance	18
30	Protection des données	18

1 Conditions commerciales du Private eBanking

Les présentes Conditions commerciales du Private eBanking régissent le Service Private eBanking tel qu'il Vous est fourni. Le Service Private eBanking est le service que Nous mettons à Votre disposition pour avoir accès à Vos Comptes, les consulter et Nous donner des instructions depuis un ordinateur ou un autre appareil connecté au Service Private eBanking.

Les présentes Conditions commerciales du Private eBanking se divisent en deux parties:

la partie A, qui contient les conditions s'appliquant à tous Vos Comptes et services quand Vous y accédez via le Service Private eBanking; et

la partie B, qui contient les conditions supplémentaires s'appliquant dans le cas où vous accédez au Service Private eBanking depuis une Application sur Votre smartphone, tablette ou appareil similaire.

Les présentes Conditions commerciales du Private eBanking s'appliquent conjointement avec la la Politique de confidentialité et d'utilisation de cookies, le Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking, toute autre condition stipulée sur l'Application et le Site Web Private eBanking et les Conditions générales et Règlement de dépôt de Société Générale Private Banking (Suisse) SA. En cas de conflit entre les Conditions commerciales du Private eBanking et l'un des documents susmentionnés, les Conditions commerciales du Private eBanking prévalent.

2 Définitions

Les termes portant une majuscule au sein des présentes Conditions commerciales du Private eBanking sont à comprendre conformément au glossaire suivant:

«**Compte**» ou «**Comptes**» se réfèrent aux comptes éligibles tels que décrits dans la Clause 4 ci-dessous;

«**Accepté**» signifie que Nous avons reçu Votre Instruction de paiement, et allons agir en conséquence, dans la mesure où ce paiement n'est pas En attente d'approbation; «**Accepter**» sera interprété en conséquence;

«**Application**» a le sens défini dans la Clause 22 ci-dessous;

«**Services de l'application**» se réfère aux services Private eBanking définis dans la Clause 24 ci-dessous;

«**Conditions de l'application**» se réfère aux conditions commerciales exposées dans la Partie B ci-dessous, telles que définies dans la Clause 22 ci-dessous;

«**Jours ouvrés**» se réfère à tous les jours, excepté les samedis, dimanches et jours fériés à Genève et Zurich;

«**Système client**» se réfère au matériel informatique et aux périphériques utilisés par un Utilisateur pour accéder au Service Private eBanking;

«**Appareil**» a le sens défini dans la Clause 22 ci-dessous;

«**Exécuté**» signifie que Nous avons pris les mesures pour répondre à Votre Instruction; toutefois, cela ne signifie pas que la banque du bénéficiaire a pris les mesures pour y répondre; «**Exécuter**» sera interprété en conséquence;

«**Instruction**» ou «**Instructions**» ont le sens exposé dans la Clause 7(2) ci-dessous;

«**Perte**» ou «**Pertes**» se réfèrent aux pertes, réclamations, responsabilités, dommages, coûts et dépenses, taxes, impôts et prélèvements, qu'ils soient directs ou indirects et quelle qu'en soit la cause;

«**Conditions de l'application pour mobile et tablette**» se réfère aux Conditions de l'application;

«**Heures d'ouverture normales**» signifie de 9 h 00 à 17 h 00 CET un Jour ouvré;

«**Frais liés au Private eBanking**» se réfère à tous les frais dont vous devez vous acquitter dans le cadre de Votre utilisation du Service Private eBanking;

«**Grille tarifaire du Private eBanking**» se réfère au barème régissant les Frais liés au Private eBanking;

«**Assistance Private eBanking**» se réfère à l'assistance pour le Service Private eBanking disponible par téléphone tel qu'affiché sur le Site Web Private eBanking et l'Application;

«**Service Private eBanking**» se réfère au service de banque en ligne fourni par Société Générale Private Banking (Suisse) SA et régi par les présentes Conditions commerciales du Private eBanking, y compris une partie ou la totalité des services décrits dans la Clause 3(b) ci-dessous;

«**Site Web Private eBanking**» se réfère à Notre Site Web dédié à la prestation du Service Private eBanking;

«**En cours de traitement**» signifie que Nous prenons les mesures pour exécuter Votre Instruction; «**Traiter**» sera interprété en conséquence;

«**Périphérique USB sécurisé**» se réfère au dispositif de sécurité qui Vous est fourni par Nos soins ou par Nos concédants et contient le logiciel et les informations de gestion d'identité qui, avec vos Codes de sécurité, vous permettent d'accéder au Service Private eBanking en toute sécurité;

«**Codes de sécurité**» se réfère aux codes d'activation, à l'identifiant d'utilisateur et au mot de passe nécessaires pour accéder au Service Private eBanking, avec ses modifications successives;

«**Logiciel fourni**» se réfère au logiciel fourni par nos soins ou par Nos concédants et qui vous permet d'utiliser le Service Private eBanking;

«**Tutoriels**» se réfère au matériel pédagogique accessible depuis l'Application et le Site Web Private eBanking;

«**Utilisateur**» se réfère à tout individu auquel Vous accordez l'accès à Vos Comptes et le droit d'utiliser le Service Private eBanking en relation avec Vos Comptes conformément au Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking; pour éliminer toute ambiguïté, selon Vos instructions sous tout Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking, Vous pouvez ou non être un Utilisateur;

«**Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking**» se réfère aux «Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking», «Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking – Formulaire additionnel » et/ou «Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking – Modification des contrats eBanking existants», le cas échéant, complétés et signés de Votre main et/ou de celle de l'Utilisateur et remis à Notre attention de temps à autre;

«**Guide Utilisateur**» se réfère au guide d'utilisation décrit dans la Clause 5 ci-dessous;

«**Virus**» se réfère, mais sans s'y limiter, à tout code malveillant, cheval de Troie, ver et virus informatique, ransomware, clé d'autorisation ou tout autre dispositif altérant ou susceptible d'altérer le Logiciel fourni et/ou le Service Private eBanking;

«**Nous**» se réfère à Société Générale Private Banking (Suisse) SA; «**Notre**» et «**nos**» seront interprétés en conséquence;

«**En attente d'approbation**» signifie que l'Instruction requiert encore une approbation avant que Nous puissions l'Accepter (par exemple, l'approbation de l'autre titulaire du compte-joint peut être requise; Votre approbation peut être requise si l'Instruction a été émise par un tiers; ou il se peut que vous deviez donner Votre approbation via le Site Web Private eBanking si l'Instruction a été émise via les Services de l'application);

«**Vous**» se réfère au Client tel que défini dans les Conditions générales et Règlement de dépôt, ainsi qu'à tout co-titulaire d'un compte-joint, dans le cas d'un compte ouvert conjointement;

«**Votre**» et «**Vos**» seront interprétés en conséquence.

| PARTIE A : Conditions d'utilisation du Service Private eBanking

3 Configuration et utilisation du Service Private eBanking

(a) Utilisation du Service Private eBanking

- (i) Afin d'accéder au Service Private eBanking, Vous devez en premier lieu être titulaire d'un Compte ouvert auprès de notre établissement. Vous devez ensuite vous inscrire et obtenir l'autorisation d'accès à Notre Service Private eBanking en application des conditions d'inscription en vigueur à ce moment-là. Pour ce faire, veuillez Nous contacter.
- (ii) Une fois inscrit, Nous Vous enverrons Vos Codes de sécurité et le Périphérique USB sécurisé, grâce auxquels Nous pourrions Vous identifier et Vous pourrez accéder au Service Private eBanking.

(b) Services Private eBanking

Vous pouvez utiliser le Service Private eBanking pour effectuer les opérations stipulées ci-dessous. Veuillez noter que la liste n'est pas exhaustive:

- consulter le solde de Votre/Vos Compte(s);
- consulter les transactions réalisées sur Votre/Vos Compte(s);
- exécuter des virements entre Vos Comptes;
- envoyer un ordre de paiement vers le compte bancaire d'un tiers, le cas échéant hors de Suisse;
- configurer des alertes et notifications par mail ou SMS;
- télécharger les relevés de comptes et de portefeuille.

Comme indiqué dans la Clause 4 ci-dessous, tous les comptes ne sont pas en mesure de bénéficier des services cités dans cette Clause 3(b). Veuillez Nous contacter pour déterminer lesquels de Vos comptes peuvent bénéficier de ces services.

(c) Consultation des Comptes d'autres titulaires de Compte

Pour autant que les Formulaires d'autorisation d'accès au Private eBanking aient été dûment signés par le titulaire du Compte concerné, Vous pouvez configurer le Service Private eBanking de manière à consulter et gérer les Comptes d'autres titulaires de compte et/ou autoriser des tiers à consulter et/ou gérer Vos Comptes. Vous trouverez davantage d'informations dans la Clause 17 ci-dessous.

(d) Opérations transfrontalières

Conformément aux réglementations transfrontalières suisses, Nous restreignons l'accès aux Services Private Banking aux résidents de certaines juridictions. Il se peut donc que Vous ne puissiez pas utiliser les Services Private eBanking même si Vous disposez d'un Compte éligible en vertu de la Clause 4 ci-dessous. Par ailleurs, Nous nous réservons le droit de résilier Votre accès au Service Private eBanking, à tout moment et sans préavis, à des fins de conformité réglementaire. Les Services Private eBanking ne seront, en aucun cas, disponibles aux citoyens des États-Unis ou à toute personne résidant aux États-Unis.

4 Comptes éligibles

Le Service Private eBanking peut être utilisé uniquement avec certains types de comptes bancaires. Nous pouvons Vous informer sur les comptes pouvant bénéficier du Service Private eBanking.

En demandant à bénéficier du Service Private eBanking, Vous acceptez que le Service Private eBanking soit mis à Votre disposition pour une utilisation liée à Vos Comptes, y compris les Comptes détenus avec une tierce personne. Sous réserve de la Clause 3 ci-dessus, le Service Private eBanking peut également être mis à votre disposition dans le cadre d'une utilisation liée à des Comptes détenus par des tiers, en application d'un Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking dûment signé par ce tiers en vertu de la Clause 17 ci-dessous.

5 Guide Utilisateur

Un Guide Utilisateur portant sur le fonctionnement du Service Private eBanking sera inclus dans Votre kit de bienvenue et contiendra, entre autres, des informations sur l'accès au Service Private eBanking. Il est important que Vous suiviez toutes les instructions pertinentes lorsque vous accédez au Service Private eBanking et que vous l'utilisez.

Il se peut que Nous Vous informions de changements apportés à la manière dont Vous devez accéder au Service Private eBanking ou l'utiliser. Il est très important que Vous en teniez compte.

6. Responsabilité relative à la sécurité

Afin d'éviter que des personnes non autorisées accèdent aux informations relatives aux Comptes et émettent des Instructions sur les Comptes, il est très important que Vous suiviez les procédures de sécurité stipulées dans la présente Clause.

(a) Dispositions générales

Une fois connecté au Service Private eBanking, Vous ne devez jamais laisser Votre ordinateur ou autre appareil sans surveillance, ou laisser quelqu'un d'autre utiliser Votre ordinateur ou autre appareil.

Lorsque Vous avez terminé d'utiliser le Service Private eBanking, Vous devez vous déconnecter du portail et notamment, vous assurer que le Service Private eBanking n'est pas exécuté en arrière-plan avec Votre session ouverte.

Vous devez suivre toutes les mesures de sécurité relatives à l'utilisation de Votre ordinateur, appareil ou système d'exploitation, telles que fournies par le fabricant ou le fournisseur de Votre ordinateur, appareil ou système d'exploitation.

Nous ne sommes pas tenus de veiller à ce que Vous utilisiez le Service Private eBanking conformément à Vos obligations en vertu des présentes Conditions commerciales du Private eBanking, y compris vos responsabilités en matière de sécurité en vertu de la présente clause, ou de Vous avertir de tout manquement à Vos obligations.

Vous devez vous conformer à toute autre exigence destinée à protéger la sécurité dans le cadre de Votre utilisation du Service Private eBanking qui est décrite dans le Guide Utilisateur et dans toute autre documentation fournie par Nos soins (comme les Tutoriels), ou que Nous Vous communiquerons de temps à autre par un autre biais.

(b) Périphérique USB sécurisé

Afin de Vous identifier en tant qu'Utilisateur et Vous accorder l'accès au Service Private eBanking, Nous Vous fournissons un Périphérique USB sécurisé. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour vous assurer de la sécurité de votre Périphérique USB sécurisé afin d'en prévenir toute utilisation frauduleuse.

(c) Codes de sécurité

Afin de Vous identifier comme Utilisateur et Vous permettre d'Utiliser le Service Private eBanking, Nous Vous fournissons des Codes de sécurité, que Vous devrez remplacer par Vos propres Codes de sécurité.

Si Vous choisissez d'autoriser une tierce personne à gérer Vos Comptes conformément à la Clause 17 ci-dessous, Nous fournissons à cette personne ses propres Codes de sécurité et Périphérique USB sécurisé lui permettant d'accéder au Service Private eBanking.

(d) Utilisation des Codes de sécurité

En ce qui concerne chacun de Vos Codes de sécurité:

- (i) Vous devez changer Vos Codes de sécurité chaque fois que Nous Vous le demandons; Vous devez, par ailleurs, choisir un Code de sécurité différent de celui que vous remplacez;
- (ii) chaque fois que Vous choisissez un Code de sécurité, celui-ci doit consister en une combinaison de chiffres et de lettres, mais ne doit pas être susceptible d'être deviné par quiconque essayant d'accéder au Service Private eBanking en se faisant passer pour Vous (par exemple: une partie de Votre date d'anniversaire ou de celle d'un membre de votre famille, le nom ou les initiales d'un de vos enfants ou une partie de Votre numéro de téléphone);
- (iii) Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour vous assurer de la confidentialité de Vos Codes de sécurité afin d'en éviter toute utilisation frauduleuse;
- (iv) Vous ne devez divulguer à quiconque des informations sur toute partie de Vos Codes de sécurité ; et
- (v) Vous ne devez conserver aucune partie de Votre Code de sécurité, de manière à ce qu'elle puisse être identifiée par une tierce personne comme le moyen d'accéder au Service Private eBanking. Si Nous Vous fournissons une partie de Votre Code de sécurité par écrit, Vous devez la lire et la détruire immédiatement.

(e) Appropriation frauduleuse des Codes de sécurité ou perte du Périphérique USB sécurisé

Si Vous découvrez qu'un tiers connaît Vos Codes de sécurité (même partiellement) ou que Vous avez perdu le Périphérique USB sécurisé, Vous devez Nous en avertir immédiatement.

Pour Nous en avertir durant les Heures d'ouverture normales, veuillez Nous appeler. Pour Nous en avertir en dehors des Heures d'ouverture normales ou en cas d'incapacité de Nous contacter, veuillez appeler l'Assistance Private eBanking à l'aide des coordonnées mentionnées dans le Guide Utilisateur. Nous pouvons suspendre Votre accès au Service Private eBanking jusqu'à ce que Vous ayez reçu et activé de nouveaux Codes de sécurité.

(f) Transactions non autorisées

Si vous prenez connaissance de toute transaction sur vos Comptes (ou sur l'un d'entre eux) n'ayant pas été valablement autorisée (dans ce cas, il est possible qu'un tiers connaisse vos Codes de sécurité), Vous devez Nous en avertir immédiatement.

Pour Nous en avertir durant les Heures d'ouverture normales, veuillez Nous appeler. Pour Nous en avertir en dehors des Heures d'ouverture normales ou en cas d'incapacité de Nous contacter, veuillez appeler l'Assistance Private eBanking à l'aide des coordonnées mentionnées dans le Guide Utilisateur.

(g) Accès non autorisé

- (i) Hormis si Vous avez expressément autorisé une tierce personne à accéder à Vos Comptes et à les gérer via le Service Private eBanking, Vous ne devez laisser personne utiliser le Service Private eBanking en Votre nom avec Vos Codes de sécurité.
- (ii) Vous ne devez pas laisser le Système client sans surveillance lorsque Vous êtes connecté au Service Private eBanking.
- (iii) Vous ne devez pas accéder au Service Private eBanking depuis tout ordinateur ou appareil électronique n'étant pas connecté à un réseau sécurisé. Il Vous incombe de vous assurer que ledit réseau est sécurisé et que personne d'autre que Vous, ou que les personnes que Vous avez autorisées à utiliser le Service Private eBanking, n'est en mesure de voir ou de copier Vos Codes de sécurité ou n'accède, de toute autre manière, au Service Private eBanking en essayant de se faire passer pour Vous. Nous ne pouvons pas être tenus responsables de toute Perte subie ou engendrée en raison du non-respect de la Clause 6(g)(iii). En outre, (a) si votre logiciel antivirus n'est pas à jour; ou (b) si Vous savez que le Système client et/ou l'Appareil a été compromis (par exemple: piraté), Vous devez veiller à ne pas utiliser le Service Private eBanking, à ne surtout réaliser aucune transaction et à Nous en avertir immédiatement.

Pour Nous en avertir durant les Heures d'ouverture normales, veuillez Nous appeler. Pour Nous en avertir en dehors des Heures d'ouverture normales ou en cas d'incapacité de Nous contacter, veuillez appeler l'Assistance Private eBanking à l'aide des coordonnées mentionnées dans le Guide Utilisateur.

- (iv) Nous Vous déconnecterons immédiatement du Service Private eBanking après 20 minutes d'inactivité. Vous pouvez régler la durée après laquelle Nous Vous déconnecterons automatiquement jusqu'à 60 minutes.

Si vous découvrez que quelqu'un d'autre que Vous, ou une personne formellement autorisée par Vous, a accédé à Votre Service Private eBanking (auquel cas, il est possible qu'un tiers connaisse vos Codes de sécurité), Vous devez Nous en avertir immédiatement.

Pour Nous en avertir durant les Heures d'ouverture normales, veuillez Nous appeler. Pour Nous en avertir en dehors des Heures d'ouverture normales ou en cas d'incapacité de Nous contacter, veuillez appeler l'Assistance Private eBanking à l'aide des coordonnées mentionnées dans le Guide Utilisateur.

7 Autorité d'émission d'instructions authentifiées et réalisation de celles-ci

(1) Relation d'autorité

En utilisant le Service Private eBanking, vous acceptez que, dans le but de Nous accorder l'autorisation d'exécuter Vos instructions:

- (a) dans le cas d'une utilisation du Service Private eBanking sur Votre smartphone, tablette ou appareil similaire, l'utilisation de Vos Codes de sécurité suffit à Vous identifier pour l'utilisation du Service Private eBanking; et que dans tous les autres cas, l'utilisation des Codes de sécurité et du Périphérique USB est un moyen suffisant d'identification et d'authentification des instructions ;
- (b) si Vous détenez un Compte conjointement avec une autre personne, Votre signature sur le Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking relatif à ce Compte-joint déterminera si les deux titulaires du compte-joint, l'un d'entre eux ou aucun d'entre eux seront habilités à utiliser le Service Private eBanking; l'utilisation des Codes de sécurité et/ou du Périphérique USB sécurisé, telle que définie ci-dessus (a), est une méthode suffisante pour l'identification et l'authentification des instructions;
- (c) si Vous avez autorisé une tierce personne à utiliser le Service Private eBanking en lien avec vos Comptes, l'utilisation des Codes de sécurité et/ou du Périphérique USB sécurisé de cette personne, telle que définie (a) ci-dessus, est une méthode suffisante pour l'identification et l'authentification des instructions. Nous sommes autorisés à exécuter les instructions électroniques de cette personne quand elle utilise les Codes de sécurité et/ou le Périphérique USB sécurisé (tels que définis (a) ci-dessus) sans obtenir d'autre confirmation, écrite ou autre, de Votre part, même si ces instructions n'ont pas été émises par Vous ou, le cas échéant, par l'autre titulaire d'un compte-joint ou par une personne habilitée à utiliser le Service Private eBanking en relation avec vos Comptes. En aucun cas, nous ne saurons être tenus responsables à votre égard pour l'exécution des instructions émises par une personne que Vous avez habilitée par le biais d'un Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking, à moins que Nous n'ayons exécuté des instructions émises par cette personne alors qu'elle agissait en dehors de l'autorité que Vous avez définie dans le Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking. Veuillez noter que vous pouvez octroyer différents niveaux d'autorité à une tierce personne. Ces différents niveaux sont détaillés dans le Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking;

- (d) Nous pouvons réaliser certaines vérifications sur les transactions effectuées sur Vos Comptes dans le cadre de Nos mesures préventives contre la criminalité financière ou en relation avec des sanctions ou embargos. Dans le cadre de ces vérifications, Nous pouvons Vous demander de confirmer à nouveau un paiement et Vous informerons lorsque cela sera le cas. Nos mesures préventives contre la criminalité financière peuvent entraîner des retards de paiement et Nous n'effectuerons un paiement qu'une fois assurés de la bonne exécution des vérifications internes relatives au paiement.

(2) Réalisation des paiements

Vous pouvez réaliser différents types de paiement via le Service Private eBanking, y compris:

- des virements internes,
- des virements externes nationaux,
- des virements externes internationaux,
- des bulletins de versement rouges de la poste suisse,
- des bulletins de versement orange de la poste suisse.

Nous les appelons «**Instructions**».

Les Instructions «intérieures» font référence aux paiements internes à la Suisse. Les instructions «internationales» font référence aux paiements entre un compte en Suisse et un compte à l'étranger.

L'article 2 des Conditions générales et Règlement de dépôt s'applique à ces Instructions, excepté les points suivants:

- (i) Vos Instructions seront Acceptées le Jour ouvré suivant si elles ont été émises après l'heure limite affichée sur l'écran de paiement de l'Application ou du Site Web Private eBanking. Si Vous n'envoyez pas Vos Instructions avant l'heure limite, Nous ne saurons être tenus responsables du retard occasionné dans le traitement de Votre Instruction.
- (ii) Nous pouvons être dans l'incapacité de Traiter ou d'Exécuter un paiement international s'il existe des restrictions de paiement, telles que des sanctions relatives au pays de destination du paiement ou à la devise utilisée. Nous pouvons également être dans l'incapacité d'Accepter ou de Traiter des Instructions si des soupçons de criminalité financière pèsent sur le destinataire du paiement.
- (iii) Lorsque Vous sélectionnez une «date de paiement», vous sélectionnez le jour où Votre Instruction Nous sera envoyée pour traitement. Il se peut que ce jour ne corresponde pas au jour où Nous l'acceptons (si elle est En attente d'approbation) ou au jour où Nous la Traitons.
- (iv) Si Vous souhaitez réaliser une transaction dans une devise étrangère disponible via le Service Private eBanking, Vous devez sélectionner le code correspondant à la devise dans laquelle le paiement doit être réalisé. En cas de questions concernant les codes correspondants aux différentes devises, veuillez Nous contacter.

8 Exécution de vos instructions

Veillez vous reporter à l'article 2 des Conditions générales et Règlement de dépôt pour connaître les circonstances dans lesquelles Nous exécuterons Vos Instructions.

(a) Découverts non autorisés

Vous acceptez de ne pas utiliser le Service Private eBanking afin de créer un découvert non autorisé sur tout Compte et Nous pouvons refuser toute Instruction qui pourrait avoir un tel effet. Il Vous incombe de vous assurer qu'aucun découvert non autorisé n'est créé, tout en sachant que Vous ne devez pas compter sur l'utilisation du Service Private eBanking pour prévenir de tels découverts. Vous devez notamment tenir compte du fait que les chèques ou toute autre Instruction de paiement que Vous avez émise (y compris les instructions de débit émises via le Service Private eBanking) ne sont pas traités automatiquement et peuvent donc être acceptés après un certain délai, ce qui signifie qu'ils ne sont pas toujours immédiatement reflétés sur le solde de Vos Comptes.

(b) Paiements irrévocables

Vous acceptez qu'à réception des Instructions de paiement émises dans le cadre du Service Private eBanking (conformément à la Clause 7 ci-dessus) et relatives à tout Compte, Nous serons autorisés à débiter ce Compte du montant du paiement et de tout Frais liés au Private eBanking dont vous êtes redevable à Notre égard (ou à l'égard de tiers le cas échéant) dans le cadre de la transaction liée à l'Instruction. Vous reconnaissez qu'une fois l'Instruction émise via le Service Private eBanking, elle est irréversible et que Nous ne sommes nullement tenus de prendre des mesures en vue de sa

révocation, hormis si l'Instruction est donnée pour une date de paiement future. Vous convenez que Nous ne sommes nullement tenus d'accepter toute Instruction émise via le Service Private eBanking qui est conditionnelle ou réversible, ou qui requiert qu'une tierce partie reçoive un paiement de Notre part dans un délai inférieur à celui dans lequel Nous pouvons réaliser le paiement conformément à Nos usages bancaires. Après Nous avoir envoyé une Instruction, et uniquement dans le cas d'un paiement à réaliser à une date future, Vous pouvez Nous contacter pour l'annuler; toutefois, Nous le ferons uniquement dans la mesure où nous en sommes capables conformément aux règles et pratiques établies dans le système bancaire. Vous serez tenu responsable de tous frais que Nous engagerons ou de toutes Pertes que Vous subirez en conséquence.

(c) Modifications des Instructions

Vous ne devez pas utiliser le service de messagerie électronique ou toute autre section de message de forme libre d'un formulaire électronique spécifique pour modifier ou corriger des Instructions que vous avez émises via le Service Private eBanking. Nous sommes en droit de refuser d'exécuter une Instruction lorsque Nous estimons, dans la mesure du raisonnable, avoir des raisons de le faire, y compris, mais sans s'y limiter, lorsque Nous considérons, dans la mesure du raisonnable, l'Instruction ambiguë, suspecte, peu claire, en conflit avec une instruction existante, impossible à réaliser ou susceptible de causer un découvert non autorisé.

(d) Demandes d'annulation

Si Vous demandez l'annulation d'un virement permanent, vous devez informer le bénéficiaire que Vous avez annulé le virement permanent et convenir d'un mode de paiement alternatif.

Si Vous demandez l'annulation d'un virement permanent et que Votre demande d'annulation a été émise après l'heure limite affichée sur l'écran de paiement, il se peut que Nous ne soyons pas en mesure d'annuler le versement du virement permanent lorsqu'il est prévu pour le Jour ouvré suivant et Nous ne saurons être tenus responsables à votre égard pour l'exécution dudit paiement.

Le Service Private eBanking ne dispose d'aucune fonction Vous permettant de Nous informer si Vous avez besoin d'exécuter une instruction dans un certain délai. Si Vous avez besoin d'exécuter une instruction dans un certain délai, Vous devez Nous téléphoner. Des frais supplémentaires peuvent Vous être facturés dans ces circonstances.

9 Comptes-joints

Veillez vous reporter à la Convention de compte-joint pour savoir comment Nous acceptons les instructions relatives aux Comptes-joints.

Dans le cadre du Service Private eBanking, vous acceptez que, conformément à tout Compte dont vous êtes titulaire conjointement avec une autre personne au sein de notre banque, la personne qu'un des titulaires du Compte-joint Nous a désignée comme habilitée à utiliser le Service Private eBanking en relation avec ce Compte puisse:

- (a) gérer et émettre des instructions relatives à ce Compte à l'aide du Service Private eBanking et que les Conditions générales et Règlement de dépôt s'appliquent à une telle utilisation. Elles s'appliquent que Vous ayez ou non demandé et reçu les Codes de sécurité et que Vous-même soyez ou non habilité à utiliser le Service Private eBanking; et
- (b) valablement donner des instructions par le biais du Service Private eBanking à l'égard de ce Compte. L'autorité que Vous Nous octroyez en vertu de la présente Clause prime sur tout arrangement existant relatif à l'autorité de désignation des personnes habilitées à gérer un Compte-joint (y compris, toute disposition stipulant qu'aucun titulaire de Compte-joint ne peut émettre une Instruction de son propre chef); et
- (c) réaliser un paiement qui requiert deux signataires uniquement si l'autre titulaire du Compte-joint Nous a également autorisés à réaliser le paiement. Nous ne saurons être tenus responsables de tout retard dans le traitement et l'exécution d'un paiement dû au fait qu'un ou plusieurs titulaires du Compte-joint n'ont pas dûment autorisé un paiement nécessitant l'autorisation de deux signataires.

10 Disponibilité du Service Private eBanking

(a) Disponibilité générale

Le Service Private eBanking est généralement disponible 24 heures sur 24. Le personnel de la banque est généralement disponible durant les Heures d'ouverture normales. L'Assistance Private eBanking est disponible de 9 h 00 à 18 h 00 CET les Jours ouvrés.

(b) Suspension du Service Private eBanking

Nous pouvons être amenés à suspendre le Service Private eBanking, dans sa totalité ou en partie, si Nous devons traiter de problèmes techniques ou relatifs à la sécurité, auquel cas Nous Nous efforcerons, dans la mesure du raisonnable, de restaurer le service dès que cela sera raisonnablement possible. Nous Vous avertirons à l'avance si cela se produit, à moins que le problème ne soit urgent ou que nous fassions face à une urgence (auquel cas, Nous Vous avertirons dès que cela sera raisonnablement possible). Nous nous dégageons de toute responsabilité envers vous en cas d'indisponibilité du Service Private eBanking durant une suspension.

Votre utilisation du Service Private eBanking peut être, entièrement ou partiellement, suspendue si:

- (i) Nous avons des préoccupations relatives à la sécurité du Service Private eBanking;
- (ii) Nous suspectons une utilisation frauduleuse ou non autorisée de Votre Service Private eBanking;
- (iii) Nous y sommes contraints en vertu d'une loi ou d'un règlement.

(b) Modification du Service Private eBanking

Vous reconnaissez que Nous pouvons changer le mode d'opération du Service Private eBanking, y compris ses fonctionnalités et son fonctionnement, sans Vous consulter ou obtenir Votre consentement préalable.

(d) Tentatives de connexion erronées

La saisie d'informations de connexion erronées à trois reprises consécutives aura pour conséquence le verrouillage de Votre Périphérique USB sécurisé. Quand cela se produit, Vous devez Nous contacter pour obtenir une assistance.

11 Logiciel et matériel utilisés pour le Service Private eBanking

(a) Compatibilité logicielle

Nous, ou une partie tierce sélectionnée par Nos soins, Vous remettront le Logiciel fourni et le Périphérique USB sécurisé qui Vous permettront d'accéder au Service Private eBanking et de l'utiliser. Il Vous incombe de vous assurer que le Logiciel fourni et le Périphérique USB sécurisé sont compatibles avec le Système client et de sauvegarder toutes Vos données importantes avant d'installer le Logiciel fourni ou de brancher le Périphérique USB sécurisé sur Votre ordinateur.

(b) Protection antivirus de l'ordinateur

Vous devez prendre toutes les mesures pratiques et raisonnables pour vous assurer que le Système client via lequel vous accédez au Service Private eBanking est exempt de tout Virus informatique et correctement entretenu pour garantir que Vous pouvez utiliser le Service Private eBanking en toute sécurité et sans interruption. Le Service Private eBanking étant accessible via Internet, qui est un système public sur lequel Nous n'avons aucun contrôle et sujet aux Virus, failles de sécurité et autres intrusions par des parties tierces, tout ordinateur ou autre appareil que vous utilisez pour accéder au Service Private eBanking doit être équipé d'un logiciel de protection antivirus adapté et mis à jour.

(c) Utilisation d'équipement de tiers

Vous ne devez pas accéder au Service Private eBanking depuis un ordinateur, ou autre appareil, dont Vous n'êtes pas le propriétaire sans en avoir demandé l'autorisation préalable au propriétaire. Vous serez tenu responsable de toutes Pertes que Nous subissons ou engendrons en conséquence de Votre non-respect de cette exigence. Nous ne pouvons assumer la responsabilité des ordinateurs et autres équipements (comme les mobiles, tablettes, routeurs et d'autres équipements de réseau) que vous utilisez pour accéder au Service Private eBanking.

(d) Accès via des services tiers

Nous ne saurons être tenus responsables des services tiers que vous utilisez pour accéder au Service Private eBanking et dépassant Notre contrôle raisonnable (comme les services de Votre messagerie électronique, votre fournisseur à Internet ou l'opérateur de Votre téléphone mobile). Nous ne pouvons garantir la disponibilité de ces services ni être tenus responsables de toute Perte que Vous subissez en conséquence de Votre dépendance envers eux pour accéder au Service Private eBanking.

Vous devez vous conformer à toutes les conditions commerciales s'appliquant à ces services et payer tous les frais liés à leur prestation. Vous devrez Nous indemniser pour toute Perte que Nous subissons en conséquence de Votre utilisation de ces services.

(e) Propriété du Logiciel fourni et du Périphérique USB sécurisé

En vous fournissant le Logiciel fourni et le Périphérique USB sécurisé, Nous Vous accordons une licence d'utilisation non exclusive, incessible et résiliable pour le Logiciel fourni et le Périphérique USB sécurisé aux seules fins d'accéder au Service Private eBanking. Vous reconnaissez que le Logiciel fourni et le Périphérique USB sécurisé, ainsi que tout autre matériel et information que Nous Vous fournissons (comme le Guide Utilisateur et les Tutoriels), contiennent des informations protégées qui Nous sont précieuses; et Vous reconnaissez que Nous sommes les propriétaires du Périphérique USB sécurisé.

Vous devez veiller à ce que ce matériel et ces informations restent confidentiels à tout moment et, une fois Votre utilisation du Service Private eBanking terminée, Vous devez Nous restituer ou détruire immédiatement tout ce matériel, conformément à Nos instructions. Vous consentez à ne pas utiliser ce matériel en dehors de Votre utilisation du Service Private eBanking, à ne pas le copier, vendre, donner, louer, céder en sous-licence ou transférer de toute autre manière, à ne pas le divulguer à un tiers et, surtout, à ne pas tenter de Vous livrer à la décompilation ou à l'ingénierie inversée de toute partie du Logiciel fourni ou du Périphérique USB sécurisé. Toutefois, Vous pouvez réaliser une copie du Logiciel fourni si nécessaire pour Vous permettre d'accéder au Service Private eBanking depuis un autre Système client.

(f) Accès au Service Private eBanking depuis l'étranger

Nous utilisons des techniques de chiffrement qui peuvent être illégales dans des juridictions extérieures à la Suisse. Si Vous souhaitez utiliser le Service Private eBanking alors que Vous n'êtes pas en Suisse, il Vous incombe de Vous assurer que Votre utilisation du Service Private eBanking est permise par la législation locale du pays depuis lequel Vous réalisez votre accès; en outre, Nous ne saurons être tenus responsables de toutes les pertes que vous subissez en raison de Votre incapacité à utiliser le Service Private eBanking dans d'autres pays. Cela inclut l'obtention de l'approbation de certaines autorités pouvant être requise pour l'exportation vers le pays en question du Logiciel fourni, du Périphérique USB sécurisé et, notamment, du logiciel de chiffrement qu'ils peuvent contenir.

Lorsque Vous utilisez le Service Private eBanking dans un pays où son utilisation n'est pas permise, ou autrement soumise à autorisation, et que cette utilisation enfreint la législation locale du pays depuis lequel vous réalisez l'accès, Nous ne saurons être tenus responsables de toute Perte ou dommage subi par Vous-même, ou quiconque, en raison de cette utilisation.

(g) Exactitude des informations

Nous prenons les mesures raisonnables pour nous assurer que toute information qui Vous est fournie par le biais du Service Private eBanking est le reflet fidèle des informations dont Nous disposons dans nos systèmes informatiques ou, le cas échéant, que Nous avons obtenues de sources tierces. Afin d'afficher les informations les plus récentes possible, Vous pouvez devoir réactualiser votre page de temps à autre. Lorsque l'exactitude ou la mise à disposition des informations fournies par le biais du Service Private eBanking dépassent Notre contrôle raisonnable (lorsqu'elles sont fournies par des tiers par exemple), Nous ne pouvons garantir qu'elles soient exactes et exemptes d'erreur. La présente Clause 11(g) ne porte pas préjudice aux dispositions juridiques figurant dans l'Application et le Site Web Private eBanking.

12 Responsabilité liée au Service Private eBanking

Cette Clause détaille la responsabilité relative au Service Private eBanking. Elle complète Nos responsabilités à votre égard décrites dans les conditions générales.

(a) De quoi sommes-Nous responsables ?

Nous sommes responsables des Pertes que Vous subissez en raison d'une négligence grave ou d'une infraction intentionnelle aux présentes Conditions commerciales du Private eBanking de Notre part.

(b) De quoi ne sommes-Nous pas responsables ?

Nous ne sommes pas responsables des Pertes indirectes qui se produisent en conséquence de la Perte principale et que Vous comme Nous ne pouvions raisonnablement prévoir (comme une perte de profits ou une perte d'opportunité). Plus particulièrement, les Pertes pour lesquelles Nous ne saurons être tenus responsables incluent, mais sans s'y limiter, les pertes et dommages dus à:

- (i) une incompatibilité entre le Système client, le Service Private eBanking, le Logiciel fourni ou le Périphérique USB sécurisé;
 - (ii) une panne matérielle, de système, de communication ou d'électricité, une défaillance technique, un conflit social ou tout autre événement et circonstance dépassant Notre contrôle raisonnable et entraînant une indisponibilité totale ou partielle du Service Private eBanking ou encore la non-exécution, ou l'exécution tardive, d'instructions émises via le Service Private eBanking.
 - (iii) Votre dépendance à l'égard d'informations financières (par exemple: le détail du solde de vos Comptes ou le prix d'un investissement) mises à Votre disposition dans le cadre, ou par le biais, du Service Private eBanking (ce qui est partiellement dû au fait que les transactions ne sont pas nécessairement traitées et répercutées sur Vos Comptes instantanément et, comme l'indiquent les conditions légales de l'Application et du Site Web Private eBanking, il existe des limites à la qualité des informations que Nous pouvons fournir);
 - (iv) un usage abusif de Votre Système client ou du Périphérique USB sécurisé par Vous-même ou par une tierce personne;
 - (v) l'accès d'un tiers à des informations sur Vos Comptes résultant de l'utilisation du Service Private eBanking par Vous-même ou par une personne autorisée à utiliser le Service Private eBanking sur Vos Comptes (sauf si l'accès résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de Notre part); ou
 - (vi) l'exécution, ou la non-exécution, d'Instructions, dans certaines circonstances, telles que plus précisément énoncées dans les Clauses 6(g)(iii), 7(1)(c), 7(2)(i), 8(b) et (d), 9(c) et 10(b), (d) et 11(f) des présentes Conditions commerciales du Private eBanking.
- (c) Votre responsabilité à notre égard

Vous serez tenus responsables de toute Perte que Nous subissons en conséquence d'une violation frauduleuse de Votre part, du non-respect, intentionnel ou par négligence, de Vos obligations en vertu des présentes Conditions commerciales du Private eBanking (y compris la conservation en sécurité de Vos Codes de sécurité et de Votre Périphérique USB sécurisé) ou du non-respect de Votre obligation d'information à Notre égard en vertu de la Clause 6 ci-dessus (y compris, mais sans s'y limiter, de la perte, du vol ou de l'appropriation frauduleuse de Vos Codes de sécurité et/ou de Votre Périphérique USB sécurisé).

13 Responsabilité liée à des transactions non autorisées ou mal exécutées

Vous devez lire attentivement Vos relevés dès réception ou dès qu'ils sont disponibles en ligne et Nous informer immédiatement si Vous remarquez des transactions que Vous ne reconnaissez pas ou si Vous pensez qu'un paiement que Vous avez autorisé n'a pas été correctement exécuté.

Nous ne Vous avertirons pas en cas d'échec d'un virement réalisé conformément à Vos Instructions. Toutefois, Vous pouvez opter pour un service de notification et indiquer ces cas d'échec dans les alertes que Vous souhaitez recevoir par e-mail ou SMS.

Lorsque Vous Nous avertissez sans retard excessif (et, dans tous les cas, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de la transaction) d'une transaction non autorisée ou mal exécutée, Nous serons peut-être en mesure de corriger la situation. Une fois avertis d'une transaction mal exécutée, Nous agirons immédiatement pour suivre ladite transaction et Vous tiendrons au courant du résultat.

Nous ne saurons être tenus responsables à Votre égard (ce qui signifie, que vous le serez) pour:

- (i) une transaction non autorisée ou mal exécutée pour laquelle Vous ne Nous avez pas avertis sans retard excessif et, dans tous les cas, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de la transaction, de votre prise de connaissance de ladite transaction non autorisée ou mal exécutée;
- (ii) une transaction non autorisée pour laquelle vous avez agi frauduleusement; et
- (iii) une transaction non autorisée pour laquelle vous avez, intentionnellement ou par négligence, manqué aux exigences (a) de la Clause 6 ci-dessus; ou (b) d'utilisation de Vos Codes de sécurité et/ou Votre Périphérique USB sécurisé conformément aux présentes Conditions commerciales du Private eBanking.

Dans le cas où Votre responsabilité est engagée (comme énoncé ci-dessus), Vous serez également redevable des frais et intérêts de découvert occasionnés (y compris des Frais liés au Private eBanking) qui peuvent être appliqués à Vos Comptes en relation avec la transaction non autorisée ou mal exécutée. Nous ferons les efforts raisonnables pour récupérer les fonds engagés dans une transaction mal exécutée dont Vous êtes responsable et pourrions Vous facturer un montant correspondant, dans la mesure du raisonnable, aux dépenses que Nous avons engagées à cette fin.

14 Résiliation du Service Private eBanking

(a) Droit de résiliation du client

Vous pouvez résilier Votre accès au Service Private eBanking à tout moment en Nous contactant via les moyens énoncés dans le Guide Utilisateur. Si Vous le demandez, Nous pouvons Vous informer si Nous pouvons mettre fin à Votre accès au Service Private eBanking en relation avec un ou plusieurs Comptes donnés tout en continuant de Vous permettre d'accéder au Service Private eBanking pour un ou plusieurs autres Comptes, ou si Nous devons mettre fin à Votre accès au Service Private eBanking pour tous vos Comptes afin de mettre fin à Votre accès au Service Private eBanking pour le ou les Comptes pour lesquels vous souhaitez résilier le service.

(a) Droit de résiliation de la banque

Sans préjudice de la Clause 3(d) ci-dessus, Nous pouvons mettre fin à Votre accès au Service Private eBanking immédiatement et sans préavis dans les situations suivantes:

- (i) dans le cas de Votre décès (si Vous êtes une personne physique);
- (ii) dans le cas où des procédures de faillite ont été intentées à Votre encontre (si Vous êtes une société);
- (iii) si Vous avez gravement ou constamment enfreint les présentes Conditions commerciales du Private eBanking;
- (iii) si Nous l'estimons nécessaire en raison de préoccupations persistantes concernant la sécurité de Votre utilisation du Service Private eBanking;
- (iv) si Nous estimons que Votre utilisation continue du Service Private eBanking peut Nous amener à:
 - 1. enfreindre une loi, réglementation, code, ordonnance ou toute autre obligation applicable; ou
 - 2. nous exposer à des procédures judiciaires ou à des condamnations envers tout gouvernement, organisme de réglementation ou chargé de l'application de la loi,

par exemple, dans le cas où Vous avez déménagé dans une juridiction autre que celle où Vous étiez domicilié lorsque l'accès au Service Private eBanking Vous a été accordé, ou dans le cas où Vous avez accédé au Service Private eBanking depuis une juridiction autre que celle où Vous êtes domicilié; et que la législation de Votre nouveau pays de résidence ou du pays depuis lequel Vous accédez au Service Private eBanking ne Nous permet pas de fournir le Service Private eBanking dans ce pays.

Si Vous avez autorisé une tierce personne à utiliser le Service Private eBanking pour Vos Comptes et que Vous Nous informez que cette personne ne peut plus utiliser Service Private eBanking pour Vos Comptes, Nous résilierons le droit d'utilisation du Service Private eBanking de cette personne en relation avec Vos Comptes. Si Vous détenez un compte-joint et que Vous Nous informez que Vos Comptes-joints ne peuvent plus être gérés sur la base des instructions d'un seul des titulaires du Compte-joint, Vous devrez Nous appeler étant donné que Nous devons résilier le droit d'utilisation du Service Private eBanking pour les deux titulaires du Compte-joint et qu'il ne sera plus possible de gérer les Comptes-joints par le biais du Service Private eBanking.

Si Vous êtes la personne ayant été autorisée à utiliser le Service Private eBanking en relation avec les Comptes d'une autre personne ou un Compte-joint, une telle notification signifiera que Vous ne pourrez plus utiliser le Service Private eBanking pour les Comptes concernés par ladite notification.

Pour toute autre raison, Nous pouvons mettre fin au Service Private eBanking, en vous donnant un préavis écrit d'au moins deux mois civils.

Au terme du préavis de résiliation, Vous devrez, à Notre discrétion, soit Nous restituer immédiatement le Périphérique USB sécurisé soit le détruire.

La résiliation de Votre droit d'accès au Service Private eBanking n'affectera pas les instructions émises via le Service Private eBanking avant la date d'effet de cette résiliation.

Veillez vous reporter à la Clause 14 des Conditions générales et Règlement de dépôt pour obtenir plus d'informations concernant Nos droits de résiliation des services disponibles par le biais du Service Private eBanking à votre égard.

15 Communications

(a) Support technique

Pour obtenir un support technique, veuillez vous reporter au Guide Utilisateur ou aux Tutoriels.

(b) Notifications à la banque

Hormis lorsque les présentes Conditions commerciales du Private eBanking requièrent que Vous Nous contactiez par téléphone ou par un autre biais, toute communication que Vous Nous transmettez dans le cadre du Service Private eBanking doit prendre la forme écrite et être envoyée par courrier ou déposée personnellement à Notre adresse.

(c) Moyen de contact du client

Nous Vous contacterons aux coordonnées les plus récentes dont Nous disposons à des fins de gestion de vos Comptes. Il est important que Vous Nous informiez de tout changement dans Vos coordonnées.

Si Nous pensons que Vos Comptes peuvent faire l'objet d'une activité suspecte (y compris frauduleuse), Nous pourrions Vous contacter par courrier, téléphone (y compris sur votre téléphone mobile), e-mail, SMS ou messagerie électronique sécurisée. Si Nous Vous contactons par téléphone, Nous commencerons toujours par vérifier Votre identité avant d'aborder le sujet. Si Nous Vous contactons par tout autre moyen de communication électronique (par exemple, par e-mail ou SMS) ou par courrier, Nous ne Vous demanderons jamais de fournir Vos détails bancaires, Codes de sécurité ou toute autre information de vérification d'identité.

À moins que Nous Vous le demandions expressément (par exemple, lorsque l'Assistance Private eBanking vous envoie un e-mail), Vous ne devez pas répondre aux communications électroniques (par exemple, e-mail ou SMS) que Nous envoyons, ou essayer de Nous contacter via ces méthodes. Nous pouvons ignorer tout message reçu par ces biais.

16 Informations importantes sur l'utilisation du Service Private eBanking

(a) Comptes consultables

Le Service Private eBanking peut uniquement afficher les détails des Comptes ouvert auprès de notre établissement et ne Vous permet pas d'accéder aux détails de comptes ou investissements détenus avec d'autres membres de Société Générale Private Banking ou du groupe Société Générale.

Lorsque vous téléchargez vos relevés de Compte ou de portefeuille, Vous quittez l'environnement chiffré du Service Private eBanking; et, en fonction du format du document dans lequel Vous réalisez le téléchargement, Vous pouvez ou non en être informé sur Votre écran.

(b) Comptes-joints

Si Vous êtes le titulaire d'un Compte-joint, mais n'êtes pas autorisé à utiliser le Service Private eBanking en relation avec ce Compte-joint, les valeurs totales de Vos actifs et les soldes de vos comptes n'incluront pas les informations relatives à ce Compte-joint.

Si Vous avez un Compte-joint, Vous pouvez demander à partager l'opération de ce Compte avec Votre co-titulaire de Compte-joint. Notez toutefois que le Service Private eBanking affichera l'ensemble de la valeur attribuable au dit Compte-joint comme Vous appartenant et n'affichera pas les droits individuels.

(c) Mise à jour des informations du Compte

Les informations disponibles par le biais du Service Private eBanking concernant les Comptes et investissements ne sont pas nécessairement affichées en temps réel.

Les informations sur les Comptes se référeront généralement à la situation au moment de la fermeture du Jour ouvré précédent et certaines transactions liées à Vos Comptes peuvent demander un délai de traitement et peuvent ne pas apparaître immédiatement dans le solde.

De plus, toute valeur fournie via le Service Private eBanking pour le solde créditeur d'un Compte ne représentera pas nécessairement la valeur réalisable dudit Compte, étant donné que des frais (y compris les Frais liés au Private eBanking) et autres déductions peuvent devoir être pris en compte (par exemple, perte des intérêts courus ou paiement d'une indemnité de rupture lors de la fin d'un dépôt à terme avant la date d'échéance indiquée).

Les informations sur les investissements dans Vos comptes dépendent généralement:

- (i) des informations de prix de parties tierces; et
- (ii) de la disponibilité d'un prix.

De telles informations peuvent être obsolètes (par exemple, en raison de la fermeture des marchés ou d'un délai habituel). En outre, toute transaction associée à Vos investissements peut prendre un certain temps avant d'être répercutée sur Vos comptes.

De plus, toute valeur fournie pour un investissement via le Service Private eBanking ne représente pas nécessairement la valeur réalisable d'un investissement donné, étant donné que le prix utilisé pour calculer cette valeur peut être le prix médian (entre les prix d'achat et de vente sur le marché) qui nous a été rapporté et ne prend pas compte des coûts, commissions ou taxes liés à la transaction. Veuillez vous reporter aux pages Informations légales et Frais du Site Web Private eBanking.

(d) Conversions monétaires

Lorsque Vos Comptes sont libellés en plusieurs devises, les informations sur ces Comptes seront présentées avec les montants affichés dans une devise de valorisation dont Vous aurez préalablement convenus avec Nous. Lorsque Nous devons convertir des montants de la devise dans laquelle l'actif en question est libellé dans la devise de valorisation, le taux utilisé sera mis à votre disposition par le biais du Service Private eBanking. Les taux de conversion monétaire affichés seront généralement des taux indicatifs mis à jour deux fois par jour.

Veuillez noter que ces taux ne représentent pas nécessairement les taux que vous pourrez obtenir en réalisant cet actif (par exemple, en le vendant sur le marché libre) et ne prennent pas en compte les coûts de transaction ou les commissions liés à une telle conversion.

(e) Garantie sur les actifs

Lorsque Vous Nous avez accordé une garantie sur certains de Vos actifs (à propos desquels Vous pouvez obtenir des informations par le biais Service Private eBanking), ces derniers seront appelés comptes collatéraux. Vous ne serez pas autorisé à Nous donner des instructions ou à réaliser des transactions sur Vos comptes collatéraux jusqu'à ce que la garantie sur les actifs soit retirée. Bien que la valeur des actifs soit affichée dans le Service Private eBanking, la valeur attribuée à ces actifs ne reflètera pas leur valeur effective, étant donné qu'elle ne prend pas en compte la réduction de leur valeur due à Notre capacité à distribuer le fruit de la réalisation des actifs.

(f) Utilisateurs habilités

Si Vous êtes une personne habilitée à utiliser le Service Private eBanking en relation avec le Compte d'une tierce personne, Vous aurez accès aux informations sur le Compte de ladite personne, et ce même si Vous pouvez ne pas être habilité à recevoir une partie ou la totalité du fruit de la réalisation de ce Compte. Toutefois, le Service Private eBanking affichera la totalité de la valeur attribuable à ce Compte.

(g) Valeur de Vos actifs

Pour les raisons exposées dans la présente Clause 16, Vous devez être conscient du fait que toute information Vous étant fournie en relation avec Vos Comptes par le biais du Service Private eBanking est donnée à titre indicatif uniquement et ne représente pas la valeur effective que Vous pourriez obtenir des actifs concernés au moment où Vous voyez l'information.

17 Gestion d'un compte pour autrui via le Service Private eBanking

Lorsque le titulaire d'un Compte donné Nous a informés qu'une tierce personne est habilitée à utiliser le Service Private eBanking en relation avec ledit Compte, cette personne peut accéder et gérer ledit Compte détenu chez Nous au nom du ou des titulaires dudit Compte par le biais du Service Private eBanking. Dans ce cas et dans le contexte de toute communication, demande ou instruction à Notre égard, les termes «Vous», «Votre» et toute autre expression similaire doivent être interprétés, dans les présentes Conditions commerciales du Private eBanking, comme faisant référence aux personnes accordant l'utilisation du Service Private eBanking en relation avec le Compte concerné agissant par l'intermédiaire de la personne, en tant que Votre représentant, identifiée à Notre égard comme étant habilitée à utiliser le Service Private eBanking en relation avec ce Compte.

Si Vous souhaitez habilitier une autre personne (tiers) à gérer une partie ou la totalité de Vos Comptes, Vous devez renseigner les coordonnées de ce tiers dans le Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking, qui doit être signé de votre main et de celle de la tierce personne. **Vous serez responsable des actions ou omissions de la tierce personne, comme si elles étaient les vôtres.** Pour modifier le niveau d'accès à Vos Comptes par cette tierce personne ou interrompre cet accès, Vous devrez remplir et signer un «Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking– Formulaire de modification» (et d'un «Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking– Formulaire supplémentaire», le cas échéant); la signature de l'Utilisateur tiers n'est pas requise sur les formulaires visant à supprimer une partie ou la totalité de ses droits d'accès.

Lorsque Vous avez habilité une autre personne à accéder à vos Comptes par le biais du Service Private eBanking, Vous pouvez demander à cette personne d'utiliser le Service Private eBanking pour réaliser une transaction que Vous souhaitez effectuer. Même si une telle transaction est considérée comme émise pour Votre compte, Nous la traiterons comme une instruction émise par cette tierce personne aux fins de la Clause 7(1)(c) ci-dessus.

18 Modifications apportées aux présentes Conditions commerciales du Private eBanking

Veillez vous reporter à la Clause 27 des Conditions générales et Règlement de dépôt pour savoir comment Nous modifions les présentes Conditions commerciales du Private eBanking.

Veillez noter que lorsque Vous utilisez le Service Private eBanking, il existe quelques différences quant à la modification des présentes Conditions commerciales du Private eBanking:

- (a) une notification personnelle Vous est remise par e-mail à l'adresse que Vous nous avez fournie ou par tout autre moyen;
- (b) après réception de Notre notification et à tout moment jusqu'à la date effective du changement, Vous pouvez: (i) indiquer Votre acceptation de la modification sur la page de destination lors de votre connexion au Service Private eBanking; ou (ii) mettre un terme à Votre utilisation du Service Private eBanking, sans frais;
- (c) si Vous ne Nous manifestez pas Votre volonté de mettre fin à Votre utilisation du Service Private eBanking avant la date d'application de la modification proposée, Nous partons du principe que vous acceptez la modification et celle-ci prendra effet à la date prévue;
- (d) lorsque Vous accédez au Service Private eBanking, il Vous sera demandé de confirmer que Vous acceptez les présentes Conditions commerciales du Private eBanking. Il est important que Vous vous assuriez de lire attentivement les présentes Conditions commerciales du Private eBanking et toutes les modifications proposées, afin que Vous puissiez déterminer en connaissance de cause si Vous souhaitez continuer à utiliser le Service Private eBanking.

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

19 Protection des données

Veillez vous reporter aux Clauses 24 et 25 des Conditions générales et Règlement de dépôt pour savoir comment Nous utilisons Vos informations personnelles. Lorsque Vous utilisez le Service Private eBanking, Nous pouvons aussi recueillir les informations suivantes à Votre sujet: nous pouvons recueillir et stocker automatiquement certaines informations dans des journaux de serveur, y compris, mais sans s'y limiter, adresses de protocole Internet (IP), fournisseur d'accès à Internet (FAI), données de navigation, type et langue du navigateur, pages consultées et de sortie, ainsi que les horodatages que Nous utilisons pour la création de rapports internes et la réalisation d'audits.

D'autres informations recueillies à Votre sujet peuvent être transmises à nos fournisseurs en Suisse et à l'étranger à des fins de support technique.

20 Cookies

Vous trouverez Notre Politique de confidentialité et de cookies sur l'Application et le Site Web Private eBanking.

21 Frais

Lorsque Vous utilisez le Service Private eBanking, Vous pouvez trouver les Frais liés au Private eBanking applicables en cliquant sur l'onglet Frais de chaque page du Service Private eBanking. Vous pouvez également, à tout moment, Nous demander une copie papier de la Grille tarifaire du Private eBanking.

22 Dispositions générales

Certaines parties du Service Private eBanking sont disponibles via une application installée sur smartphone, tablette ou appareil similaire (appelé ici «**Appareil**»), comme décrit dans la Clause 24 ci-dessous (appelées «**Services de l'application**»). L'application n'est pas disponible sur tous les systèmes d'exploitation d'Appareil. Vous devez vérifier la compatibilité de Votre Appareil avec l'application du Service Private eBanking (appelé ici «**Application**»). Les conditions exposées dans la présente Partie B des Conditions générales du Private eBanking constituent les «Conditions de l'application pour mobile et tablette» (appelées ici «**Conditions de l'application**») et s'appliquent conjointement avec les conditions exposées dans la Partie A des Conditions commerciales du Private eBanking, avec les Conditions générales et Règlement de dépôt, avec la Politique de confidentialité et de cookies, avec le Formulaire d'autorisation d'accès au Private eBanking, ainsi qu'avec toutes dispositions légales affichées sur l'App et le Site Web Private eBanking. En cas de conflit entre les Conditions de l'application et l'un des documents susmentionnés, les Conditions de l'application prévalent.

Les Conditions commerciales du Private eBanking s'appliquent aux Services de l'application comme si les références au «Service Private eBanking» étaient des références aux «Services de l'application» et les références aux «Conditions commerciales du Private eBanking» étaient des références aux «Conditions de l'application».

Les présentes Conditions de l'application confèrent des droits aux personnes suivantes:

- (a) Vous;
- (b) Nous;
- (c) le fournisseur de l'Appareil sur lequel Vous avez téléchargé l'Application; et
- (d) la plateforme d'applications depuis laquelle Vous avez téléchargé l'Application.

Afin de pouvoir utiliser les Services de l'application, Vous devez:

- (a) être un Utilisateur enregistré du Service Private eBanking;
- (b) vous trouver dans un pays où Nous avons le droit de Vous donner accès au Service Private eBanking (voir Clause 3(d) ci-dessus); et
- (c) vous conformer à toutes les exigences d'inscription qui Vous ont été notifiées lors du téléchargement de l'Application ou dans le Guide Utilisateur.

23 Utilisation de l'application

Nous Vous fournissons les Services de l'application et Vous accorderons une licence incessible et non exclusive d'utilisation de l'Application et des données qu'elle contient aux seules fins de bénéficier des Services de l'application pour la période allant de la date à laquelle Vous téléchargez l'Application et entrez Vos données d'inscription à la date de résiliation de la licence d'utilisation de l'Application, que la résiliation soit de Votre fait ou du Nôtre.

L'Application et les données qu'elle contient sont Notre propriété exclusive, ou celles de Nos concédants, le code est confidentiel. Vous n'avez aucune licence, droit, titre ou intérêt lié à l'Application et aux données qu'elle contient, ou à tout logiciel, matériel ou expertise que Nous utilisons pour fournir les Services de l'application, sauf disposition expresse des Conditions de l'application.

Si une personne prétend que l'Application enfreint ses droits à la propriété intellectuelle ou si Nous croyons que l'Application peut enfreindre les droits à la propriété intellectuelle de quiconque, Nous pourrions modifier l'Application de manière à éviter une telle infraction, suspendre immédiatement les Services de l'application ou interrompre l'accès à l'Application, en Vous avertissant par e-mail à l'adresse fournie ou par tout autre moyen approprié.

24 Services de l'application

Les Services de l'application fournissent l'accès via un Appareil pour certains Services du Private eBanking, tels qu'exposés dans le Guide Utilisateur et toute autre documentation fournie par Nous, notamment les Tutoriels, avec leurs modifications successives.

L'Application est fournie «telle quelle» sans garantie quant à son fonctionnement, sa disponibilité ou son exemption d'erreurs. Nous nous efforcerons, dans la mesure du raisonnable, de nous assurer que Vous puissiez disposer des Services de l'application et fournissons les Services de l'application sur la base d'une expertise et d'une diligence raisonnables. Toutefois, des retards peuvent être observés pour des raisons dépassant Notre contrôle, y compris, mais sans s'y limiter:

- (a) les circonstances exposées dans la Clause 12(b)(ii) ci-dessus;
- (b) Votre localisation dans une zone sans couverture mobile; et
- (c) toute indisponibilité de la plateforme en ligne d'applications depuis laquelle les mises à jour de l'Application peuvent être téléchargées.

Les Services de l'application fonctionnent de la même manière que ceux disponibles sur le Site Web Private eBanking, hormis pour les différences suivantes:

- (a) ni Vous ni une personne détenant Votre autorisation ne pouvez réaliser de paiement par le biais des Services de l'application à un bénéficiaire auquel Vous n'avez encore jamais versé de paiement par le biais du Site Web Private eBanking. Cela signifie qu'il n'est pas un bénéficiaire fiable. Si, par le biais des Services de l'application, Vous Nous donnez l'Instruction d'émettre un paiement vers un bénéficiaire non fiable, cette Instruction sera «En attente d'approbation» jusqu'à ce qu'elle soit confirmée depuis le Site Web Private eBanking. Veuillez noter que pour les bénéficiaires fiables, les paiements ne devront pas être autorisés une fois configurés; et
- (b) ni Vous ni une tierce personne détenant Votre autorisation ne pouvez configurer ou annuler un virement permanent par le biais des Services de l'application. Vous pouvez toutefois annuler une Instruction préalablement envoyée, à moins que l'Instruction de paiement n'ait été émise pour être effectuée dans un délai maximum d'un Jour ouvré, auquel cas le paiement ne peut être annulé.

25 Obligations du client

Vous devez:

- (a) utiliser les Services de l'application uniquement en liaison avec les types d'Appareils et autres logiciels, matériels et connexions réseau instruits par:
 - (i) la plateforme en ligne tierce (comme l'App Store d'Apple, Google Play ou Windows Marketplace) depuis laquelle Vous avez téléchargé l'Application; et
 - (ii) Nous-mêmes.

Vous retrouverez de plus amples informations sur les types d'Appareils et de logiciels compatibles avec les Services de l'application, ainsi que le détail de la configuration requise pour exécuter les Services de l'application sur le lien suivant:

www.privatebanking.societegenerale.com/fr/ebanking/help/supportable-devices.

- (b) installer les mises à jour de l'Application lorsque Vous y êtes invité (faute de quoi, les Services de l'application pourraient être indisponibles ou défectueux);
- (c) vous conformer aux conditions de toute plateforme en ligne d'application tierce (comme l'App Store d'Apple, Google Play ou Windows Marketplace) lors de l'utilisation des services d'une plateforme d'applications pour télécharger l'Application. Nous ne sommes pas responsables de la disponibilité de la plateforme en ligne d'applications ni des services proposés ;
- (d) veiller à ne pas utiliser l'Application ou les Services de l'application de manière illégale, diffamatoire, discriminatoire, obscène ou abusive.

26 Suspension

Si le Service Private eBanking est suspendu en vertu de la Clause 10 ci-dessus, Nous suspendrons également votre accès aux Services de l'application.

27 Résiliation

Vous pouvez résilier les Services de l'application à tout moment.

Nous pouvons résilier Votre licence d'utilisation de l'Application ou les Services de l'application immédiatement dans les situations suivantes:

- (a) en vertu de la Clause 14 ci-dessus;
- (b) si Vous n'avez pas utilisé l'Application depuis 12 mois, Vous devrez vous réinscrire afin de pouvoir réutiliser l'Application;
- (c) dans le cas où Vous n'êtes pas en droit de télécharger l'Application;
- (d) si l'Application est supprimée par le fabricant du système d'exploitation de Votre Appareil ou par tout autre intermédiaire;

- (e) si Nous arrêtons l'exploitation de l'application pour Votre Appareil ou le système d'exploitation qu'il exécute; ou
- (f) si Vous ne détenez plus aucun Compte, produit ou service pour lequel l'Application peut être utilisée.

Nous Vous avertirons immédiatement après la résiliation de Votre licence d'utilisation de l'Application et des Services de l'application. À la résiliation des Services de l'application, quelle qu'en soit la raison:

- (a) Vous devez immédiatement supprimer l'Application de Votre appareil ; et
- (b) détruire immédiatement toutes copies de l'Application (y compris tous les composants en Votre possession, par exemple, des copies sur votre ordinateur ou sur le Cloud); et
- (c) Vous perdrez immédiatement tous vos droits relatifs à l'Application.

Vous devez supprimer l'Application de Votre Appareil si vous changez ou jetez votre Appareil.

28 Obligations en matière de sécurité

Vous ne devez pas installer ou utiliser l'Application sur tout Appareil ou système d'exploitation ayant été modifié au-delà des configurations prises en charge ou garanties par le fournisseur, y compris un Appareil débridé.

Vous devez Nous informer de tout changement de numéro de téléphone de Votre Appareil dans les meilleurs délais.

29 Assistance

Nous sommes responsables de l'Application et de son contenu. Les fournisseurs de logiciels, tels qu'Apple Inc, Google Inc, Microsoft Corporation ou Blackberry Limited, n'ont aucune responsabilité ou obligation à Votre égard en ce qui concerne l'Application et ne vous fourniront aucun service de maintenance ou d'assistance pour l'Application.

Si vous rencontrez un problème avec l'Application et/ou les Services de l'application, veuillez Nous contacter et Nous accorder un délai raisonnable pour le résoudre. Pour trouver une solution à votre problème, Nous attendons en tout temps une coopération raisonnable de Votre part. Notre procédure de réclamation est exposée dans la Clause 5 des Conditions générales et Règlement de dépôt.

Nous pouvons développer des correctifs, corrections de bugs, mises à niveau et toute autre modification pour l'Application (Mises à jour). Vous acceptez que Nous puissions mettre à jour l'Application sans que Vous ayez à prendre de mesure ou à donner votre consentement. Si Vous ne souhaitez pas effectuer les Mises à jour, Votre seul recours est de résilier votre accès à l'Application et d'arrêter d'utiliser les Services de l'application.

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

30 Protection des données

Veillez vous reporter aux Clauses 24 et 25 des Conditions générales et Règlement pour savoir comment Nous utilisons Vos informations personnelles. Lorsque Vous utilisez l'Application ou les Services de l'application, Nous pouvons aussi recueillir les informations suivantes à Votre sujet:

- (a) Informations envoyées: les informations que vous fournissez en remplissant des formulaires, qu'ils soient électroniques ou papier. Cela inclut les informations fournies au moment de l'inscription pour l'utilisation de l'Application ou des Services de l'application. Nous pouvons demander des informations dans le cas où vous signalez un problème.
- (b) Informations supplémentaires: si Vous Nous contactez, Nous pouvons conserver une trace de cette correspondance.
- (c) Informations sur l'appareil: nous pouvons recueillir des informations sur l'Appareil ou tout ordinateur que Vous pouvez utiliser pour télécharger ou diffuser une copie de l'Application sur Votre Appareil, y compris, le cas échéant, l'identifiant unique de l'Appareil, le système d'exploitation, le type de navigateur et les informations de réseau mobile, ainsi que le numéro de téléphone de l'appareil en vue de l'administration système. Nous pouvons associer les informations d'un Appareil avec les informations envoyées et traitons les informations combinées comme des données personnelles conformément avec cette politique tant qu'elles seront combinées.
- (d) Informations de localisation: lorsque Vous utilisez l'un de Nos Services de l'application utilisant la localisation, Nous pourrions recueillir et traiter les informations sur Votre localisation effective. Certains de ces Services de l'application ont besoin de Vos données personnelles pour exécuter

cette fonctionnalité. Si Vous souhaitez utiliser cette fonctionnalité, un message Vous demandera d'accepter que Vos données soient utilisées à cette fin. Vous pouvez revenir à tout moment sur votre consentement dans les préférences de l'Application.

Le Client reconnaît avoir lu et compris les présentes Conditions commerciales du Private eBanking et les accepte.

(Document de 19 pages)

Date _____ Signature(s) _____

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING (SUISSE) SA

SIÈGE SOCIAL

Rue du Rhône 8, Case postale 5022
CH-1211 Genève 11
Tel. + 41 22 819 02 02
Fax + 41 22 819 04 03

SUCCURSALE DE ZURICH

Talstrasse 66, postfach
CH-8021 Zurich
Tel. + 41 44 218 56 11
Fax + 41 44 211 64 16

www.privatebanking.societegenerale.ch

Société Générale Private Banking (Suisse) SA est agréée et supervisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Elle a pour but l'exploitation d'une banque de commerce et de gestion avec des clients privés et institutionnels, suisses et étrangers. Elle exerce ses activités en Suisse et à l'étranger.